

A&G
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 44, boulevard Heurteloup
37000 TOURS
900 340 423 RCS TOURS

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 5 DECEMBRE 2025

Le 5 Décembre 2025, à 9 heures, les associés de la Société A&G se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 44, boulevard Heurteloup 37000 TOURS, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 15 Novembre 2025.

Madame MICARD Alice préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions.

La Présidente de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés et les récépissés postaux d'envoi recommandé ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolution proposés par le Président à l'assemblée ;

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président, en remplacement de Mme MICARD Alice et modification corrélative de l'article « Nomination des dirigeants » des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

G AN

La Présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.
Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – DEMISSION DU PRESIDENT

Les actionnaires prennent acte de la démission remise par Madame MICARD Alice le 15 Novembre 2025 de ses fonctions de président de la société à compter du 05 Décembre 2025 Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

La collectivité des actionnaires décide de nommer sans limitation de durée, M. STIPA Grégory, demeurant 3 Allée De La Roseraie Du Clos Vaumont 37550 SAINT-AVERTIN, aux fonctions de président de la société en remplacement de Mme MICARD Alice, présidente, démissionnaire. Monsieur STIPA Grégory, déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - POUVOIRS DU NOUVEAU PRESIDENT

La collectivité des actionnaires décide que, pour l'exercice de ses fonctions de président, M. STIPA Grégory, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur.

Two handwritten signatures in dark ink are located at the bottom right of the page. The first signature is a stylized, cursive 'M' or 'N'. The second signature is a more complex, cursive script, possibly reading 'A. J.' or similar.

QUATRIÈME RESOLUTION — MODIFICATION DE L'ARTICLE 38 DES STATUTS

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier comme suit l'article 38 - Nomination des dirigeants

Aux termes d'une décision collective en date du 05 Décembre 2025, M. STIPA Grégory a été nommé président en remplacement de Mme MICARD Alice, démissionnaire, sans limitation de durée.

Monsieur STIPA Grégory

Né le 22 Octobre 1974 à TOURS

De nationalité Française

Demeurant 3 Allée De La Roseraie Du Clos Vaumont 37550 SAINT-AVERTIN,

Déclarant accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ladite fonction.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de séance déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Présidente de Séance
Madame MICARD Alice

Secrétaire
Monsieur STIPA Grégory



